



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
 2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

- 1/ Conseil municipal du 16 novembre
- 2/ Bilan de la concertation sur le projet de nouvelle gare
- 3/ Des nouvelles de la commune
- 4/ Des nouvelles de l'agglomération Sud Sainte Baume
- 5/ Notre site internet vous attend

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal du 16 novembre

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « expression des groupes ». Nous n'avons droit qu'à une page et sans accès aux liens de renvoi vers des documents plus détaillés.

Retrouvez [ici](#) la tribune, avec les liens actifs de renvoi vers les documents plus détaillés.

La presse en a parlé :



La Provence



Var Matin

L'attribution de l'exploitation des 8 lots de plage: un dossier très sensible....

Le 16 novembre, le conseil devait voter pour l'attribution de la gestion des 8 lots de plage, pour 6 ans à partir de 2022, les contrats de gestion approuvés en 2016 venant à échéance au 31/12/2021.

Le vote se faisait pour chaque lot, sur le candidat proposé par le Maire

Pour rappel, le 24/11/2020 le conseil a voté le principe de recourir à des contrats de délégation de service public (DSP), avec appel à des exploitants privés dans le cadre d'une mise en concurrence. Une commission de DSP est chargée d'analyser les dossiers de candidatures et de donner son avis sur les candidatures (mais notre groupe n'a aucun élu dans cette commission). Le Maire est libre de négocier avec les candidats retenus pour chaque lot avant de justifier son choix devant la commission. Pour l'aider dans cette tâche, le Maire a décidé de faire appel à un « assistant au maître d'ouvrage », le

cabinet ESPELIA.

En janvier le maire ayant été condamné par le tribunal correctionnel de Toulon de délit de favoritisme dans l'attribution de 2 lots de plage en 2016 et ayant fait appel de sa condamnation et dans l'attente d'une nouvelle date, il n'a pas participé à la présentation, ni au vote. Il a quitté la salle en déléguant la responsabilité à M. Ferrara.

Ne faisant pas partie de la commission de DSP, notre avis ne pouvait donc se fonder que sur les rapports remis par ESPELIA, dont le principal d'entre eux, très volumineux document de 108 pages à peu près illisibles du fait de la taille réduite des caractères !

Plusieurs commentaires :

- 31 offres (contre 22 en 2016) cela prouve que l'exploitation des lots est intéressante (pour les gestionnaires...)

- si le chiffre d'affaires était le même qu'en 2019, le total des redevances versées à la commune augmenterait de plus de 60% ! Les contrats de 2016 auraient-ils été mal négociés ?

- le chiffre d'affaires total prévisionnel augmenterait de près de 20 % ! l'augmentation serait même de 86 % pour le lot 1 !!!

- sur le lot 3 il semble que le rapport ESPELIA contient une erreur !!!

Nous nous sommes donc abstenus (sauf sur ce lot 3 : vote contre).

- nous avons regretté dans le passé que les « cabanons » cachent aux promeneurs de la Promenade rose la vue de la mer, sur un linéaire important, et avions souhaité que le cahier des charges permette une diminution de l'empreinte visuelle ; cette suggestion n'avait pas été reprise, mais apparemment elle a été proposée par un candidat : pourquoi ne pas l'avoir imposée à tous ?

Enfin, il faut être conscient que la réelle augmentation dans la qualité des prestations s'accompagne d'une hausse des prix qui est susceptible d'écarter de fait de nombreux usagers Saint-Cyriens.

Béatrice Aiello a fait une longue déclaration (que vous pouvez retrouver sur sa page Facebook). Elle a fait part de ses plus vives réserves sur le déroulement de la procédure et a demandé le retrait de la délibération, s'appuyant sur une analyse juridique mettant en avant des irrégularités, selon celle-ci, dans l'utilisation des critères et sous-critères d'évaluation des offres, et dans l'absence de clauses relatives aux obligations de reprise du personnel. Elle a indiqué savoir qu'un recours en référé (= en urgence, pas sur le fond) avait été déposé le jour-même.

Nouvelles de dernière minute

Nous apprenons que le tribunal administratif de TOULON, saisi **en référé** sur l'attribution du **lot N°5**, vient d'**annuler l'attribution de ce lot** et de condamner la commune à verser la somme de 1.500 € à la société "*Les Copines*", requérante.

Rappelons que ce jugement en référé ne préjuge pas la décision qui sera prise sur le fond.

RECAPITULATIF DES LOTS

Pour le lot 1

société LA BOHO représentée par MM. Michel et Baptiste MARIN
en 2016 SARL ACAPULCO représentée par M Michel FANTINO
avant 2016 déjà ACAPULCO

Pour le lot 2

société SPORTING PLAGE représentée par MM. Eric GAIA, Laurent DUMAINE et Christian GAIA,
en 2016 SARL SPORTING PLAGE représentée par MM. Eric et Christian GAIA
avant 2016 déjà SPORTING PLAGE

Pour le lot 3

société LE 10 PLAGE représentée par M. Pascal PERETTI
en 2016 SARL MACLOCA (LES ALIZES) représentée par M. Gérard PAOLI
avant 2016 déjà LES ALIZES

Pour le lot 4

société SOSTERIC, représentée par Madame Sophie PETTINGER
en 2016 Mme Sophie PETTINGER (LA PLAGE DE SOPHIE) en son nom
personnel (EURL)
avant 2016 Bikini Beach

Pour le lot 5

société LA SIESTA représentée par M. Jean-Michel PERFUMO
en 2016 SARL LA SIESTA représentée par M. Michel PERFUMO
avant 2016 déjà LA SIESTA

Pour le lot 6

société LA CABANE représentée par M. Jonathan RUBIO et Madame Chloé COSTOPOULO RUBIO
en 2016 SARL FAMILY BAINS représentée par M. Roger SIMI
avant 2016 déjà FAMILY BAINS

Pour le lot 7

société MGPL représentée par M. Maxime GIRAN
en 2016 SARL MGPL(OPEN PLAGE) représentée par M. Maxime GIRAN
avant 2016 La Royale

Pour le lot 8

Un projet caché d'hypermarché à St Cyr zone des Pradeaux : omissions et silences inadmissibles...

A la fin du dernier conseil municipal du 16 novembre, Dominique Olivier a demandé au Maire de confirmer si oui ou non il existe un projet d'hypermarché aux Pradeaux, entre Aqualand et la bretelle d'autoroute, comme nous en avons eu l'écho.

Incapable de répondre franchement à cette question simple, le Maire s'est lancé dans une explication laborieuse selon laquelle il défendrait toujours le pouvoir d'achat des Saint-Cyriens en leur évitant d'aller faire leurs courses ailleurs qu'à St Cyr.

Il a donc confirmé implicitement l'existence de ce projet.

Lien vidéo de l'intervention <https://youtu.be/TxnsXBZWmoc?t=11241s>

Depuis la réunion, grâce à des auditeurs attentifs, que nous remercions ici, nous avons des informations plus précises :

la demande au Préfet d'autorisation de cet hypermarché a été déposée le 23/12/2019 par une « société par actions simplifiée » (SAS) [Financière HG](#), au capital de 1.000 €, créée le 01/11/2019. Curieusement, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Var, qui doit donner un avis pour tout projet de surface commerciale de plus de 1.000 m2, n'a semble-t-il pas examiné au fond le dossier, sous réserve de confirmation, puisque ce dossier a fait l'objet le 13/06/2021 d'une décision de la CDAC « réputée favorable **tacitement** ». Le Préfet a par ailleurs donné son [autorisation le 15/02/2019](#) mais au titre de la police de l'environnement (eau).

Le Maire a eu l'aplomb et l'outrecuidance de déclarer qu'il avait agi sur ce dossier « dans une **clarté totale** » !!!

Quel mépris pour les Saint-Cyriens ! C'est vraiment se moquer du monde (pour rester poli) et les prendre pour des imbéciles...

Si nous n'avions pas posé la question, jusqu'à quand le projet aurait-il été caché ? Jamais le conseil municipal ni même la commission « urbanisme » n'ont eu la moindre information sur un projet pourtant très important pour les Saint-Cyriens.

Nous critiquons d'autant plus vivement l'attitude du Maire que, comme cela est maintenant bien connu, nous plaçons pour que la future nouvelle gare du RER toulonnais soit implantée sur cette parcelle. Le Maire n'a jamais eu la franchise de nous dire qu'il y avait une utilisation concurrente projetée...

Nous ne nions pas qu'installer une concurrence commerciale locale dans un contexte de quasi-monopole pourrait être intéressant, mais il faudrait en étudier l'impact sur le « petit commerce ». Les commerçants de St Cyr et les St Cyriens ont-ils été interrogés ? Qu'en pensent-ils ?

Par ailleurs, nous continuons à penser que, dans l'intérêt général, et dans l'intérêt des finances de la commune, une gare serait préférable à la place de l'hypermarché projeté, quitte à trouver pour celui-ci un autre emplacement, pourquoi pas dans la zone Pradeaux-Gare dont c'est la vocation, inscrite dans le PLU ?

Ci-dessous les documents du cabinet d'architecte AMR de janvier 2020. Le dossier est déjà bien avancé !

N'hésitez pas à partager cette information. Vous pouvez également nous faire part de vos observations, inquiétudes, suggestions.... Nous sommes à votre disposition.

Mail : saintcyrquoise@gmail.com



Développement durable: nous demandons une réelle concertation ...

A l'occasion du [rapport d'orientations budgétaires](#) pour 2022, et des investissements prévus (voir pp. 23 et 24), le Maire a rappelé que la commune s'est engagée dans une démarche de transition écologique et que l'impact environnemental est partout, dans toutes les décisions. Cela implique concrètement que l'impact sur l'environnement serait, pour tous les projets, un critère de choix au même titre que l'impact économique par

exemple.

Mais il est alors curieux que soit identifiée séparément une catégorie « *développement durable* » avec seulement 2 projets : les jardins partagés et la rénovation thermique de l'hôtel de ville.

Nous regrettons vivement que, depuis un an et demi de mandat, la commission Développement Durable, dans laquelle siège Laura Genevois et qui est au cœur de la démarche « UNE COP d'AVANCE », ne se soit réunie qu'une seule fois, il y a un an, pour informer le conseil de l'engagement de la commune dans cette démarche. Depuis pas de nouvelles !

Ce serait bien la mission de cette commission que de sélectionner et définir des indicateurs pour fixer des objectifs concrets à cette démarche et en assurer le suivi, avec communication régulière en conseil. Le Maire a répondu lors du conseil du 16 novembre qu'il est difficile de définir des indicateurs locaux pertinents à l'échelle d'une commune. Nous pensons exactement le contraire !!! Encore faut-il vouloir essayer...

(voir le texte de [l'intervention de Laura](#) conseil du 16 novembre)

Nouvelles de dernière minute

*A la fin de la réunion de la commission des Finances le 2 Décembre, le Maire nous a informés que la **commission "Développement durable"** se réunira le **15 Décembre** et qu'elle aura en particulier à son ordre du jour un point sur les **indicateurs**.*

Aurions nous été entendus ?

2/ Bilan de la concertation projet gare

Bilan de la concertation MECDU LNPCA ayant eu lieu du 16 juillet au 16 août

Le dossier complet est accessible sur le site de SNCF Réseau

<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/page/concertation-mise-en-compatibilite-de-documents-durbanisme>

Une participation importante à St Cyr sur mer par rapport aux autres communes (malgré ces dates estivales), preuve que l'implantation de la gare questionne.

Les enseignements de la concertation (sur les 2 dernières pages du document) :

« Concernant les emprises du projet et des zones de travaux, notamment sur les terres agricoles, le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre ses études d'optimisation visant à les réduire au maximum et à partager les résultats de celles-ci avec la Ville de Saint Cyr »

Le Maire ne nous a jamais convié aux discussions préparatoires alors nous pouvons légitimement avoir des doutes quant à de prochaines discussions sur l'avancement des études.

« Le maître d'ouvrage prévoit de prendre contact dans les meilleurs délais, avec les propriétaires des habitations concernées par les acquisitions afin de poursuivre ses échanges avec eux »
Est-ce que cela a été fait ?

« Concernant la demande d'étude d'un positionnement de la gare plus à l'ouest (proposition défendue par notre association).....cette proposition présente l'inconvénient majeur de ne pas s'inscrire en synergie avec le projet urbain « Pradeaux gare » porté par la municipalité... Le projet retenu suite à la concertation de 2020...a été conçu...en étroite coordination avec la municipalité élue en 2020 »

Il n'est fourni aucune justification de l'emplacement retenu. La SNCF n'a fait que respecter la contrainte impérative et exclusive que lui a fixée le maire et n'a donc procédé à aucune évaluation. Le maire a présenté le projet « Pradeaux gare » comme unique, acté et irréversible sans que le conseil ait pu en discuter.

La confrontation des 2 scénarios aurait pu donner lieu à un débat public et à un choix raisonné et argumenté. Nous avons demandé ce débat. Sans réponse !

Le processus de décision sur ce dossier est donc depuis le début biaisé, opaque et, pour nous, inadmissible.

3/ Des nouvelles de la commune

Un entrepreneur Saint Cyrien patron de la CCI Var

M. **Basil GERTIS**, PDG de la société YACK (climatisation industrielle,..) dont les locaux sont aux Pradeaux, vient d'être élu président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var. Cette élection honore notre commune et nous avons félicité M. GERTIS.

Basil Gertis, nouveau président de la CCI du Var

À trois voix près, Basil Gertis a été élu par ses colistiers à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie du Var pour 5 ans devant le président sortant Jacques Bianchi.

Cette fois c'est officiel. Basil Gertis a bien été élu ce mardi après-midi à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var par 25 voix contre 23 devant le président sortant Jacques Bianchi. Un vote qui a eu lieu au Palais du commerce et de la mer à Toulon à l'occasion de l'assemblée générale d'installation. Les 50 membres élus suite au vote électronique mené auprès des entrepreneurs varois (du 5 octobre au 9 novembre) étaient en effet appelés à élire leur futur président à bulletin secret en présence du préfet du Var. Seul candidat en lice, élu alors à l'unanimité et porté comme tête de liste par l'Union patronale du Var dès le 13 octobre, Basil Gertis, 49 ans, patron de l'entreprise Yack à Saint-Cyr-sur-Mer (60 collaborateurs, 35 M€ de chiffre d'affaires) s'était vu opposer la candidature surprise de l'ancien président il y a tout juste quelques jours. Alors même que ce dernier s'était engagé par écrit à se présenter comme tête de liste pour concourir à la présidence de la CCI régionale. « C'était serré, a reconnu Jacques Bianchi à l'issue de ce vote, mais je souhaitais une bonne réussite à Basil Gertis dans ses fonctions car ce n'est pas évident. Il n'y a pas eu beaucoup d'écart, c'est vrai, mais c'est parce qu'il y a eu quelques tricheurs », a-t-il tou-



Basil Gertis (au centre, veste noire et mains croisées) entouré des membres de son bureau. (Photo Laurent Martinat)

tefois laissé entendre. Avant de saluer le travail de ses équipes - et de moi-même - durant ses 17 années de présidence.

Pour une CCI « proche du terrain »

De son côté, Basil Gertis s'est félicité du résultat. « Ça fait 10 % d'écart tout de même. C'est l'expression de la démocratie, je trouve ça normal et positif. Nous représentons des visions différentes et c'est normal que des personnes soient attachées au président sortant. Nous avons

tous les deux une représentativité des entreprises du Var et du tissu économique. Cela ne me choque pas du tout. » Et d'appeler désormais les membres de son nouveau bureau à se retrouver les manches. « Nous allons réfléchir à l'avenir et commencer à travailler dès demain avec les équipes de la CCI et je vais m'inspirer des dossiers à venir notamment la DSP (délégation de service public, Ndlr) des ports de plaisance qui sera ma priorité. Puis j'appliquerai notre programme en fonction des traits

axes dont j'ai déjà parlé : la mise en place d'une gouvernance participative et exemplaire ; un changement de trajectoire pour mettre le cap sur l'économie et un déploiement sur les territoires avec une organisation des élus et des salariés pour que la CCI soit proche du terrain. » Et d'ajouter : « Nous allons créer les commissions pour travailler très rapidement. »

« Besoin d'un grand renouveau »

Quant à Gérard Cerruti, à la tête de l'Union patronale de

Var (UPV) qui portait les candidatures de Basil Gertis et de Jacques Bianchi, soutenues par 22 organisations professionnelles : « Il y a un besoin d'un grand renouveau. Ce qui a fait la défaite de Jacques Bianchi, c'est qu'il a pris plusieurs pistes. Il voulait aller à la Région et il a fait un recensement total mais, après, ce n'était plus possible et moi je ne suis pas une marionnette. Il a eu tout l'appui de l'UPV, il ne faut pas non plus balayer les 17 ans de chambre de M. Bianchi, ce n'est pas la question, mais maintenant il

Repères

- **2004 à 2021**
Jacques Bianchi préside la CCI du Var.
- **11 mai 2021**
Jacques Bianchi annonce à Var-matin qu'il se présentera pour un 4^e mandat à la CCI pour « finir le travail engagé ».
- **13 octobre 2021**
Gérard Cerruti de l'UPV annonce les candidatures de Basil Gertis, tête de liste pour la CCI, et de Jacques Bianchi pour la CCI de région.
- **15 novembre 2021**
Jacques Bianchi annonce par mail autour de lui qu'il sera candidat à sa succession et organise le 16 au soir une réunion au Luc-en-Provence pour appeler à voter pour lui.

fait travailler sur le regroupement de tout le monde et la résolidarisation des équipes. » Et certains de confier, à couvert, d'être soulagés de retrouver un peu de sérénité dans les jours à venir. « Nous sommes avant tout tous des entrepreneurs au service de l'intérêt général. »

ANDRÉ MINGAZ
Lennox, ancien président de l'Union patronale et délégué régional, vice-président ; Bruno Sophomouan, trésorier ; Danielle Couatoux, secrétaire adjointe ; Catherine et Mirielle Vireuil, secrétaires du bureau ; Patrick Lascou, Jean-Daniel Tessol et Philippe Dorat, membres du bureau.

La laïcité à Saint Cyr...curieuse conception !



Le maire et le conseil municipal invitent à la messe...

Par un carton officiel d'invitation aux cérémonies du 11 Novembre, "Le Maire et le Conseil municipal " conviaient les Saint Cyriens à **10h30 à une messe** et à 11h45 au dépôt de gerbes. Nous avons déjà fait part au maire de notre étonnement devant ce qui nous paraît être contraire aux principes de laïcité de notre République (ce n'est pas la première fois que de telles invitations sont faites). Le maire nous a répondu que: "le libellé du carton est à interpréter dans le respect des convictions de chacun, appliquant par là même le principe de laïcité républicaine". Logique relevant du sophisme, et curieuse conception de la laïcité !

4/ Des nouvelles de l'agglomération

Au Beausset, un maire courageux

Au Beausset, un maire courageux, qui propose une avancée sur un dossier de l'agglomération enlisé depuis des années, celui de **l'accueil des gens du voyage**.

La Communauté d'agglomération est compétente juridiquement pour l'accueil des gens du voyage, et doit à ce titre aménager sur son territoire une **aire dite "de grand passage"** (capacité 200 caravanes). Or depuis des années, l'agglomération est inactive, chaque commune se renvoyant "la patate chaude".

Lors de la réunion de son conseil municipal le 9 Novembre, Edouard FRIEDLER a proposé que la commune acquière un terrain de 4,5 ha, destiné à plusieurs utilisations.

Parmi celles-ci, lors de la discussion, il a mentionné que ce terrain pourrait éventuellement accueillir cette aire de grand passage.

Cette proposition a suscité de très nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, ce qui a amené Edouard FRIEDLER à répondre dans un [article de Var Matin](#) à ses opposants.

Après l'avoir soutenu pour son intervention lors de l'élection à la présidence de l'agglomération (il avait demandé un peu de décence dans les hommages rendus à l'ancien président Ferdinand BERNHARD), nous lui renouvelons nos félicitations pour son courage et pour son sens de l'intérêt général et de la solidarité intercommunale.

tin

jeudi 11 novembre 2021

LE BEAUSSET

CM du 9/11/21

Gens du voyage : une aire de grand passage envisagée

La ville va acquérir 4,5 ha sur lesquels elle prévoit des aménagements pratiques et ludiques, mais également la possibilité d'accueillir de nombreuses caravanes. Une première sur Sud 5th Baume.

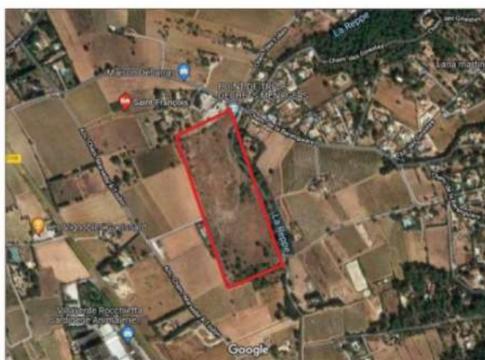
Courageuse, diront les uns. Impopulaire, jugeront les autres. Mais pour le maire du Beausset, Edouard Friedler, qui a fait voter mardi soir en conseil l'achat par la ville d'un terrain susceptible d'accueillir, entre autres, une aire de grand passage pour les gens du voyage, cette décision est pertinente. Pourtant, le sujet n'a pas été évoqué d'emblée par l'adjoint à l'urbanisme chargé de présenter la délibération, laquelle valide l'acquisition de ces parcelles, situées vers les Ginestes, derrière le terrain où se trouve la fête foraine. D'une surface totale de 4,5 ha, leur prix est de 138 485 euros. « Ce terrain pourrait accueillir une aire publique de loisirs en plein air : piste de BMX, skate park... On pourrait faire venir des cirques, y organiser la Fête du cheval... à l'occasion d'événements, il pourrait également servir de stationnement ponctuel et permettre aux randonneurs de se gazer pour se rendre de ce côté-là du massif, ça pourrait être un point de départ intéressant vers les Fôles, les Ginestes... Une voie de liaison en piste douce pourrait aussi être envisagée... », a énuméré Laurent Caulet.

« 20 ans qu'on en parle »
Répondant aux questions de la conseillère minoritaire Michèle Salles, il a également indiqué que, bien qu'à vocation agricole, ce terrain situé sur une ancienne carrière, remblayée depuis, n'intéresse ni la Safer ni les agriculteurs et pourrait faire l'objet d'un changement de zonage dans le prochain Plan local d'urbanisme, actuellement en révision. Étrangement, il a fallu attendre l'intervention de Laurence Bousabla et l'évoquant d'un « bruit qui court » pour que l'aire de grand passage, « capable de recevoir 200 caravanes », n'ait été estimée, arrive sur la table. « Dans les rangs de la minorité, on n'a pas toujours apprécié cette nouvelle, pour certains sur le

fond, pour d'autres sur la forme (lire par ailleurs), la majorité, elle, assume pleinement ce choix politique : « Ça fait 20 ans qu'on en parle, 20 ans que les communes de l'agglomération Sud Sainte Baume se renvoient la patate chaude malgré l'obligation d'avoir une aire de grand passage sur son territoire », a enchaîné M. Caulet. Notre maire a posé 50 fois la question en conseil communautaire et rien n'a avancé. Et sur Le Beausset, tous les ans, nous sommes confrontés à des arrivées massives de gens du voyage qui s'installent sur des terrains privés ou communaux, parce que rien ne leur est proposé », a-t-il justifié.

« Une bonne affaire dans tous les cas »
Pour éviter que, comme cet été, des caravanes n'investissent un terrain agricole privé, un stade ou un parking public, seul un endroit légalement dévolu réglera le problème selon la majorité. « Si on continue à ne pas vouloir trouver de solution, à les laisser se débrouiller, alors ils continueront de se débrouiller... Mais au détriment de la collectivité, au sens le plus large... C'est très facile de dire qu'il faut chercher ailleurs, a rebondi le maire, mais nous avons ici un terrain qui n'est ni un espace naturel, ni un espace boisé classé, qui est un espace agricole dont personne ne veut, qui n'est pas constructible, avec peu de révisions autour et que nous pouvons acquérir autour de 3 euros le mètre carré ! » Il a encore laissé entendre qu'il restait ouvert à de meilleures propositions pour réaliser une aire de grand passage ailleurs, mais que, dans tous les cas de figure, cette acquisition restait une bonne opération. « Dans 50 ans, nos enfants ou nos petits-enfants seront peut-être contents qu'une municipalité, à une époque où ce n'était pas la mode, ait pris cette réserve foncière. »

jpoullat@lecinmatin.fr



Pour mettre fin à l'installation régulière de gens du voyage durant l'été sur des terrains privés et publics de la commune, la municipalité prévoit de mettre à leur disposition une partie d'un vaste terrain qu'elle vient d'acquérir en périphérie du centre-ville. Si ce projet aboutit, Le Beausset deviendra la première commune de l'agglomération à répondre à l'obligation légale d'accueil de cette communauté sur le territoire intercommunal. (Illustration DR)

Les élus minoritaires mitigés

Claude Alimi a exprimé son désaccord en ces termes : « Je trouvais le projet initial - aire de loisirs, Fête du cheval, cirques... - très intéressant, et le prix du terrain très raisonnable. Mais que vous en profitiez pour faire une aire de grand passage, sans une réflexion en commission d'urbanisme et sans concertation avec l'ensemble des communes de Sud Sainte Baume, qui vont s'en froter les mains, je suis contre. Une aire de grand passage, pour quoi pas, et même sur Le Beausset, mais de manière réfléchie. »

L'achat du terrain ne sacrifierait pas pour autant l'emplacement d'une aire de grand passage, selon l'adjoint à l'urbanisme : « On en discutera en commission. Si on trouve un autre emplacement plus pertinent que celui-ci, on verra. » Pour Michèle Salles, « cette délibération manque beaucoup de transparence et de respect vis-à-vis des conseillers municipaux minoritaires, qui découvrent une autre utilisation que celle qui est présentée ». Cléry Rida-Vallady, qui fut par le passé co-président d'Edouard Fried-

ler quand ils étaient conseillers municipaux d'opposition, a d'abord souligné « l'importance de la question d'une aire de grand passage, sur laquelle nous avons travaillé ensemble ». Puis : « J'entends l'intérêt de ces projets pour dynamiser notre petite ville. Pour autant, quand je vois que dans l'existant, la sécurisation n'est pas forcément là et que l'on parle de l'hypothèse d'une multiplicité de thématiques sur ce site, ça m'inquiète. Comment faire cohabiter toutes ces typologies de populations ? »

Une déléguée du Défenseur des droits au Beausset

Nous avons repéré dans Var Matin l'article ci-dessous qui explique le rôle de Mme **Marie-Hélène SIMONNET**, déléguée au Défenseur des droits, que les citoyens peuvent saisir s'ils estiment que leurs droits et libertés individuelles sont menacés dans certains domaines. Nous avons pris contact avec elle pour connaître l'extension géographique de ses compétences. Elle nous a répondu que **les habitants de St CYR peuvent la contacter et la consulter** lors des permanences précisées en fin d'article.

Elle nous a indiqué qu'elle avait tenu des permanences au CCAS de St CYR jusqu'en Septembre 2021 mais que celles-ci ne se sont pas poursuivies, sans doute du fait d'une communication insuffisante. Dommage...

La défenseur des droits pour répondre à vos attentes

Le défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et libertés individuelles dans le cadre de cinq domaines de compétence : droits des usagers des services publics, respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, protection des lanceurs d'alerte.

Protection des droits et des libertés

Partant du principe que tous les Français sont égaux face au droit, il est amené à conduire, le cas échéant, un dispositif unique de protection des droits et des libertés. Pour mener à bien sa mission, il traite les réclamations qui lui sont adressées, propose des solutions adaptées et agit pour l'accès aux droits pour tous. Ses équipes de juristes sont à même de proposer des ré-

glements amiables mais peuvent aussi présenter des observations devant la justice ou demander des sanctions.

La qualité du défenseur des droits repose sur la force de son expertise et l'impartialité de ses décisions. Il doit s'efforcer d'intervenir en amont et de façon préventive pour éviter la survenue de situations compliquées. Il informe les publics concernés et conduit des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs associatifs et professionnels.

Recours gratuit pour les justiciables

Pour résumer, les prérogatives du défenseur des droits sont : formulation de recommandations, propositions de textes modificatifs de la loi, déclenchement d'enquête, proposition de règlements amiables, présentation d'observations devant un juge, demande de poursuites judiciaires.



Marie-Hélène Simonnet se tient à votre écoute chaque mardi après-midi. (Photo J. L.)

Le recours au défenseur des droits est gratuit. Pour le secteur du Beausset, la déléguée au défenseur des droits est Marie-Hélène Simonnet.

J. L.

► Permanence chaque mardi de 14 h à 17 h au pôle Saint-Exupéry 80 chemin du Rouve. Tel : 07.66.08.30.33. Courriel : marie-helene.simmonnet@defenseurdesdroits.fr

4/ Notre site internet attend votre visite

Vous y trouverez des informations sur notre association ainsi que sur la commune de Saint Cyr et de l'agglomération de Sainte Baume.

Nous espérons que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous.

Bonne découverte.

Lien : <https://www.saintcyr citoyenne.fr/>

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter.....Et à nous rejoindre.





Rejoignez nous Adhérez à l'association

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre démocratie locale

Pour alimenter nos débats.

Vous avez des informations ? Vous avez des préoccupations ?

N'hésitez pas, contactez-nous

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

ST CYR CITOYENNE, ECOLOGIQUE ET SOCIALE Association loi 1901 n° W832019840



Vous avez des questions ?

Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats.**

Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?

N'hésitez pas, contactez-nous Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser de réunions publiques pour nous rencontrer. Notre lien avec vous pour le moment reste la communication virtuelle.

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/stcyr citoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcyr citoyenne.fr/>

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2020 Saint Cyr citoyenne, écologique et sociale